

TABLE DES MATIÈRES

du n° 4 — 1984 (*)

I. — DOCTRINE :

La huitième directive du Conseil des Communautés européennes et le commissariat aux comptes, par Pierre FEUILLET	709
Actualité d'un statut de l'entreprise au regard du droit italien, par Diego CORALI	723
Société et activité illicite en droit argentin, par Horacio P. FARGOSI	730

II. — JURISPRUDENCE :

I. — Sociétés commerciales.

Constitution d'une société à responsabilité limitée. Défaut d'im- matriculation au registre du commerce et des sociétés : société en formation ou société créée de fait. Conséquences quant aux associés : possibilité, ou non, d'ouvrir une procédure collective à leur rencontre, Paris, 3 ^e ch. B, 22 décembre 1983, note Jean-Pierre SORTAIS	745
Société de fait, preuve, apport par tous moyens. Société en for- mation, actes accomplis au nom de la société, personnes tenues solidairement et indéfiniment de ces actes, Cass. com., 13 mars 1984 et 15 novembre 1983, note Charles-Henri GALLET	753
Clôture de liquidation. Disparition de la personnalité morale. Liquidateur. Responsabilité. Droit des créanciers, Cass. com., 28 juin 1983, note Dominique RANDOUX	757

II. — Sociétés à responsabilité limitée.

Directeur commercial devenu gérant. Maintien du contrat et report à la fin de la gérance. Rupture du contrat. Indemnisation justifiée, Cass. com., 12 janvier 1984, note Jean HÉMARD	761
--	-----

(*) Voir ci-après, les Tables de l'année 1984.

III. — LEGISLATION ET RÉGLEMENTATION :	
Lois	841
Décrets	848
Arrêtés	853
Circulaires, instructions, notes	861
IV. — RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES :	
Sociétés à responsabilité limitée	863
Sociétés anonymes	864
Registre du commerce et des sociétés	866
Droit comptable	867
Valeurs mobilières	869
Opérations de placement en biens divers	871
Opérations en devises : écu européen	871
Comités d'entreprise	872
Comités de groupe	873
Groupements d'achats	874
Droit fiscal : imposition forfaitaire annuelle des sociétés	876
Droit fiscal : impôt sur les sociétés, déductibilité	878
Associations (dons, déductibilité)	882
Procédures collectives des faillites	885
V. — BIBLIOGRAPHIE :	
Comptes rendus d'ouvrages	887
Articles et notes de jurisprudence	894
Ouvrages, monographies	906
VI. — INFORMATIONS :	
	909

Les rubriques concernant la partie *Informations* sont répertoriées pour le présent numéro et les numéros précédents de 1984, ci-après à la *Table générale de l'année 1984*, pages 940 et s.

Création d'entreprise. Imprudence fautive, société à responsabilité limitée au capital dérisoire. Société de presse. Capital supérieur au minimum légal, mais insuffisant pour les besoins de l'entreprise. Responsabilité des fondateurs devenus gérants. Gérant. Responsabilité. Liquidation des biens. Coexistence de l'action sociale (art. 52, loi du 24 juill. 1966) et de l'action en comblement (art. 99, loi du 13 juill. 1967). Création d'entreprise avec un capital insuffisant. Comptabilité irrégulièrement tenue. Gérant. Qualité de dirigeant de droit. Comblement du passif. Absence d'acceptation écrite des fonctions. Nomination effective. Nomination sollicitée. Participation à une augmentation de capital. Usage de la signature bancaire, Rouen, civ. 2^e, 20 octobre 1983, note Marie-Noëlle LEGRAND 764

III. — Sociétés anonymes.

Administrateurs. Convention avec la société. Rémunérations. Fait dommageable. Responsabilité. Action. Prescription. Rémunérations indûment réglées aux administrateurs, Cass. com., 2 mai 1983, note Paul DIDIER 775

Président du conseil d'administration. Présentation de bilan inexact. Tiers repreneur engagé envers la société sur de fausses estimations. Président. Responsabilité civile. Fondement. Expert comptable de la société. Commissaire aux comptes. Responsabilité civile. Fondements. Préjudice subi par le repreneur. Réparation, Paris, 7^e ch. A, 1^{er} février 1984, note Dominique SCHMIDT 779

Directoire. Membre du directoire. Révocation. Audition non nécessaire. Nouveau groupe d'actionnaires majoritaires. Divergence de vue sur la gestion ou la politique sociale. Motif légitime de révocation, Cass. com., 17 juillet 1984, note Jean GUYÉNOT 791

Assemblée générale. Nullité. Cause. Ordre du jour. Insuffisance. Cass. com., 7 mars 1984, note Yves GUYON 793

Société holding. Protocole d'accord entre deux sociétés organisant sa constitution. Nullité pour atteinte au droit de vote, Aix-en-Provence, civ. 2^e, 18 mai 1984, observ. 798

IV. — Transformation de société.

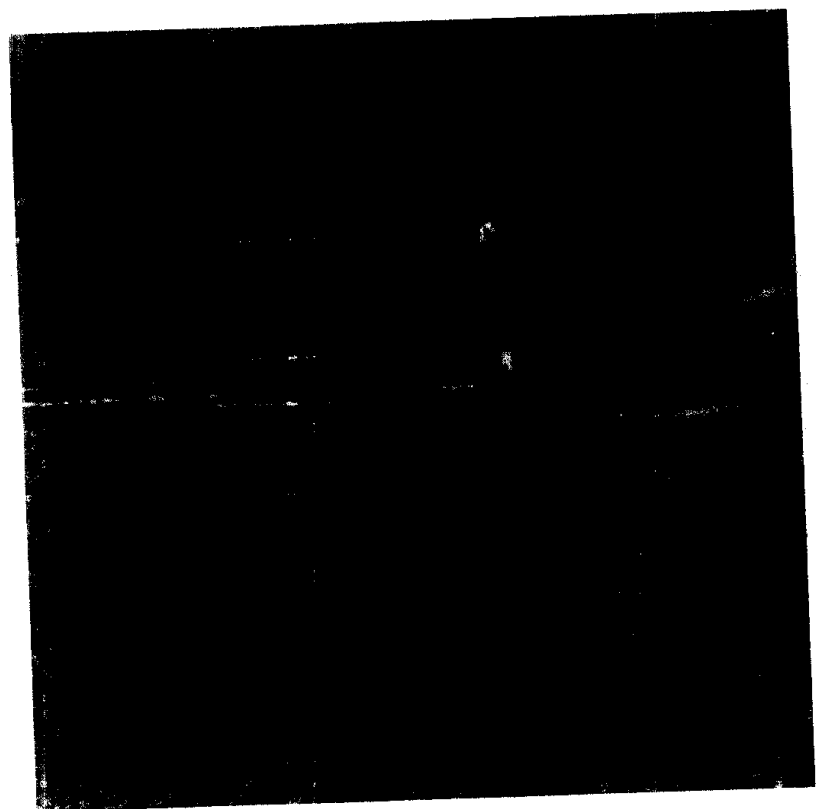
Société en commandite simple. Transformation en société civile immobilière. Article 1844-3 du code civil. Application. Transformation sans création d'une personne morale nouvelle, Cass. com., 7 mars 1984, note Michel JEANTIN 804

102^e année

1984

2
89

REVUE DES SOCIÉTÉS



JOURNAL DES SOCIÉTÉS



JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DALLOZ

V. — *Droit pénal des sociétés.*

Société. Société en général. Responsabilité pénale. Dirigeant. Abus de confiance, Cass. crim., 8 juin 1983, note Bernard BOULOC 809

Abus de confiance. Contrat. Mandat. Société en participation. Associé, Cass. crim., 13 juin 1983, note Bernard BOULOC 813

VI. — *Procédures collectives.*

Association. Action en comblement de passif. Conflit (positif) de compétence. Tribunal de grande instance compétent, Trib. confl., 2 juillet 1984, note Charles-Henri GALLET 816

Société civile. Article 1860 du code civil. Exclusion d'un associé en règlement judiciaire. Exclusion de plein droit. Moment de cette exclusion, Paris, 3^e Ch. A, 13 décembre 1983, note Jean-Michel CALENDINI 818

Dirigeants. Action en comblement de l'insuffisance d'actif. Article 100, loi du 13 juillet 1967. Mise en règlement judiciaire ou en liquidation des biens du dirigeant. Action d'un coobligé solvens. Recevabilité, Bordeaux, 2^e ch., 5 juillet 1984, note Paul LE CANNU 827

Faillites. Sanctions. Faillite personnelle et autres mesures. Prescription extinctive. Droit commun. Trente ans. Clôture pour insuffisance d'actif. Absence d'incidence. Sanction facultative (art. 108, loi du 13 juill. 1967), inopportunité de prononcer une sanction contre un dirigeant social en raison de l'ancienneté des faits reprochés. Clôture pour insuffisance d'actif. Effets. Fin de la procédure. Action aux fins de sanctions possible, Paris, 3^e ch. A, 8 mars 1984, note Adrienne HONORAT 832

Faillites. Personnes morales. Dirigeants. Comblement de l'insuffisance d'actif social. Notion de dirigeant. Président d'une société anonyme en formation ayant cessé ses fonctions avant que la société ne soit immatriculée. Faillite personnelle et autres sanctions. Notion de dirigeant. Président d'une société anonyme en formation ayant cessé ses fonctions avant que la société ne soit immatriculée au registre du commerce et des sociétés, Cass. com., 10 mai 1984, note Adrienne HONORAT 835

Faillites. Sociétés. Dirigeants. Action en comblement de l'insuffisance d'actif social. Vérification des créances selon l'article 45, loi 1967. Procédure normale applicable. Société débitrice appelée en la personne de son président. Procédure régulière, Cass. com., 29 mai 1984, note Adrienne HONORAT 838